

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17: Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 28 janvier 2010 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le Secrétaire Communal,

Le 20 janvier 2010

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 4 janvier 2010: Approbation
2. RFC Rhisnois: Convention de bail emphytéotique: Prolongation de la durée: Décision
3. Réforme des services d'incendie: Motion: Approbation
4. INASEP: Contrats tant d'études que de coordination sécurité et santé: Remplacement d'une chaudière de chauffage: Implantation scolaire de Saint-Denis: Décision
5. INASEP: Contrats tant d'études que de coordination sécurité et santé: Aménagement de trottoirs et d'un giratoire: Section de Rhisnes: Décision
6. Patrimoine communal: Construction d'un préau dans une implantation scolaire: Section de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
7. Projet subsidié " Dans ma commune, je participe ": Réalisation d'une enquête de satisfaction: Finalisation du questionnaire: Approbation
8. Plan triennal 2007-2009: Amélioration de la rue de Saint-Denis à Rhisnes: Insertion dans un programme triennal transitoire: Décision

HUIS-CLOS:

9. Ratification de la désignation d'un agent PTP à mi-temps à l'école communale de Bovesse
10. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. Le RFC Rhisnois projette la réalisation de divers travaux d'amélioration de ses installations sises sur des terrains communaux affectés d'un bail emphytéotique.

Le financement de ce chantier devrait reposer idéalement sur une subvention conséquente de la Région wallonne qui exige, pour envisager l'étude de pareille aide financière, que le bénéficiaire de celle-ci puisse se prévaloir d'une occupation future minimale de 20 années.

Le bail emphytéotique dont ce club sportif dispose à ce jour, ne présente plus pareille durée résiduelle. Aussi, il est proposé pour satisfaire cette condition, de postposer l'échéance en conséquence.

3. La réforme de la sécurité civile, inscrite dans la loi du 15 mai 2007, semble s'orienter, à l'instar de celle relative à la police, sur la voie du sous-financement par le Gouvernement fédéral avec pour conséquence un transfert supplémentaire de coûts à charge des Pouvoirs locaux.

La présente motion, lancée à l'initiative de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL n'a d'autre but que d'interpeller énergiquement les responsables fédéraux dont notamment la Ministre Annemie Turtelboom.

4-5. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen de différents projets et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance des chantiers en question.

Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé, leur incombera également lorsqu'elle s'imposera légalement.

Les dossiers concernés ont trait au remplacement de la chaudière du chauffage de l'école communale de Saint-Denis aussi qu'à l'aménagement de trottoirs et d'un giratoire à la rue d'Emines à Rhisnes.

6. Il est envisagé de construire un préau à l'école du Ry d'Argent à Rhisnes.

Le devis estimatif avoisine 35.000€ TVAC.

Le mode de marché choisi est la procédure négociée.

7. Le 24 septembre 2009, le Conseil a décidé d'emboîter le pas au Collège dans sa volonté de répondre favorablement à l'appel à projets de la Région Wallonne intitulé « Dans ma commune, je participe ».

L'idée retenue dans ce cadre consiste à réaliser une enquête de satisfaction auprès de la population au départ d'un questionnaire élaboré par l'ensemble des groupes politiques présents au sein de l'Assemblée démocratiquement élue.

Il s'agit maintenant de porter le fruit de ces cogitations à la connaissance de tous les Conseillers afin d'en approuver le contenu.

8. Le 26 juin 2007, le Conseil Communal arrêta son projet de plan triennal 2007-2009.

Le 21 janvier 2008, le Ministre Courard précisait, par courrier, qu'il avait retenu parmi les investissements d'intérêt public proposés par les Autorités communales, les travaux d'amélioration de la rue de Saint-Denis à Rhisnes au montant estimé de 735.520,59€.

Ce chantier était subsidié à hauteur de 352.820€ et bénéficiait d'une intervention de la SPGE à hauteur de 165.523,49€.

Le 23 avril 2009, le Conseil Communal approuvait le cahier spécial des charges de ces aménagements routiers ainsi que le devis estimatif, et choisissait la procédure de marché public à mettre en œuvre.

Le 1^{er} septembre 2009, le Collège attribuait le marché à la société Frateur de Bossière au montant de 553.534,37€ TVAC.

Le 12 janvier 2010, la DGO1 informait la Commune que l'insuffisance de crédits budgétaires dont disposait le Ministre Furlan, l'avait empêché de notifier la promesse ferme de subsides avant le 31 décembre 2009.

En conséquence, ce dossier doit être intégré dans un programme triennal transitoire.